

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
196<sup>e</sup> année  
26 novembre 2020  
n° 41 / 7886<sup>e</sup>  
pages 2281 à 2336

## CHRONIQUE / Succession

Le retour inattendu d'un fondement moral  
de la réserve héréditaire

> *Gustavo Cerqueira et Gordon Choisel*

2302

## ÉDITORIAL

2281 L'État de droit: la fin d'une illusion?, *Jean-Pascal Chazal*

## ACTUALITÉS

- 2289 Gestation pour autrui: transcription de l'acte de naissance étranger  
2292 Climat (gaz à effet de serre): portée de l'accord de Paris du 12 décembre 2015  
2293 Cannabis (huile de cannabidiol): pas de restriction d'importation en France  
2296 Compétence européenne (transport aérien): clause attributive de juridiction

## POINTS DE VUE

- 2298 Pénalisation de la diffusion d'images des forces de l'ordre: une proposition de loi inutile et dangereuse, *Evan Raschel*  
2300 Cannabis thérapeutique: vraie avancée ou pétard mouillé?, *Renaud Colson*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2307 **Chronique**: La contribution du droit fiscal au traitement des fraudes sociales, *Thierry Lambert*  
2312 **Panorama**: Droit du travail, *Stéphane Vernac et Ylias Ferkane*  
2323 **Notes**: Assurance de responsabilité civile: l'impossible globalisation de sinistres sériels procédant des manquements d'un professionnel à ses obligations d'information et de conseil, *note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 24 sept. 2020, Pierre-Grégoire Marly*  
2327 Abus de position dominante, atteinte en ligne et compétence internationale, *note sous Paris, 7 janv. 2020, Olivera Boskovic*  
2331 Transfert international de capitaux sans déclaration, *note sous Crim. 9 sept. 2020, Stéphane Detraz*

## ENTRETIEN

- 2336 Laurent Fabius – Le Conseil constitutionnel célèbre les dix ans de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC)

DALLOZ



Version numérique incluse\*



322041



9 17 8299 312204 12

# Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
RENAUD LEFEBVRE

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON  
ET PHILIPPE MERLE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVAL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET  
Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER  
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH  
Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET  
Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, *Directrice*

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, *Responsable*

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, *Responsable*

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Novembre 2020

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Protot : 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Jean-Pascal Chazal

2281

L'État de droit :  
la fin d'une illusion ?



## ACTUALITÉS

2284

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Carte bancaire (paiement par internet) :  
preuve à la charge de la banque,  
*Com. 12 nov. 2020*

#### Consommation

Prêt immobilier (mise en garde) : exclusion en  
l'absence de risque d'endettement excessif,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 12 nov. 2020*

Crédit à la consommation (assurance  
facultative) : déchéance pour information  
insuffisante, *Tribunal judiciaire du Havre,*  
*26 oct. 2020*

#### Entreprise en difficulté

Arrêt des poursuites individuelles : principe  
d'ordre public interne et international,  
*Com. 12 nov. 2020*

Plan (commissaire à l'exécution) : pas de  
monopole pour l'exercice de l'action *ut*  
*singuli*, *Com. 12 nov. 2020*

#### Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (conditions de révision du  
loyer) : non-renvoi d'une QPC,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 12 nov. 2020*

#### Propriété intellectuelle

Droits voisins (phonogramme) : rémunération  
équitable et unique, *CJUE 18 nov. 2020*

#### Société et marché financier

Société civile (cession de parts sociales) :  
point de départ de l'action paulienne,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 12 nov. 2020*

Abus de biens sociaux (gérant de fait) :  
facturation mensongère, *Crim. 10 nov. 2020*

2287

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Exception de nullité (prescription) :  
irrecevabilité en cas de commencement  
d'exécution, *Civ. 1<sup>re</sup>, 12 nov. 2020*

Responsabilité civile (décès du père) :  
préjudice moral de l'enfant à naître,  
*Crim. 10 nov. 2020*

#### Famille-Personne-Succession

Nationalité (déclaration) : point de départ du  
délai de contestation du ministère public,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 18 nov. 2020*

Gestation pour autrui : transcription de l'acte  
de naissance étranger, *Civ. 1<sup>re</sup>, 18 nov. 2020*

Succession européenne (compétence) : renvoi  
d'une question préjudicielle à la CJUE,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 18 nov. 2020*

2290

### DROIT IMMOBILIER

#### Agent immobilier

Mandat (nullité) : absence du nom et de la  
qualité du signataire, *Civ. 1<sup>re</sup>, 12 nov. 2020*

### Construction-Urbanisme

Garantie décennale (transmission de l'action) :  
recours des vendeurs contre l'assureur,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 12 nov. 2020*

2291

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Procédure pénale

Application des peines (appel) : portée de  
l'effet dévolutif, *Crim. 18 nov. 2020*

Action publique (contre une personne  
morale) : constitutionnalité du régime,  
*Cons. const., 19 nov. 2020*

Chambre des appels correctionnels  
(composition) : application de la loi du  
23 mars 2019, *Crim. 10 nov. 2020*

2292

### DROIT PUBLIC

#### Environnement

Climat (gaz à effet de serre) : portée de  
l'accord de Paris du 12 décembre 2015,  
*CE 19 nov. 2020*

#### Santé publique

Cañnabis (huile de cannabidiol) : pas de  
restriction d'importation en France,  
*CJUE 19 nov. 2020*

Crise sanitaire (fonctionnement des  
juridictions) : publication de trois ordonnances

2293

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Amiante (préjudice d'anxiété) : application du  
délai de prescription biennal,  
*Soc. 12 nov. 2020*

Travail temporaire (requalification) : éléments  
concrets justifiant la nature temporaire,  
*Soc. 12 nov. 2020*

Rémunération (égalité de traitement) : prise  
en compte des parts de *carried interest*,  
*Soc. 12 nov. 2020*

Livreur (plateforme numérique) : portée de la  
présomption de non-salariat,  
*Soc. 12 nov. 2020*

#### Sécurité sociale

Aide sociale (ressources) : récupération en  
cas de retour à meilleure fortune,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 12 nov. 2020*

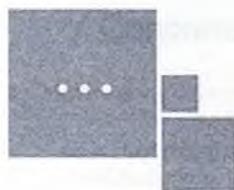
2296

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Compétence européenne (transport aérien) :  
clause attributive de juridiction,  
*CJUE 18 nov. 2020*

Audience publique (état d'urgence sanitaire) :  
constitutionnalité du régime,  
*Cons. const., 19 nov. 2020*



## POINTS DE VUE

2298 Pénalisation de la diffusion d'images des forces de l'ordre: une proposition de loi inutile et dangereuse par Evan Raschel

2300 Cannabis thérapeutique: vraie avancée ou pétard mouillé? par Renaud Colson



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

2302 Le retour inattendu d'un fondement moral de la réserve héréditaire par Gustavo Cerqueira et Gordon Choisel

2307 La contribution du droit fiscal au traitement des fraudes sociales par Thierry Lambert

### PANORAMA

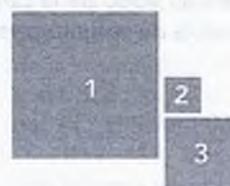
2312 Droit du travail avril 2020 – septembre 2020 par Stéphane Vernac et Ylias Ferkane

### NOTES

2323 Assurance de responsabilité civile: l'impossible globalisation de sinistres sériels procédant des manquements d'un professionnel à ses obligations d'information et de conseil, note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 24 sept. 2020 par Pierre-Grégoire Marly

2327 Abus de position dominante, atteinte en ligne et compétence internationale, note sous Paris, 7 janv. 2020 par Olivera Boskovic

2331 Transfert international de capitaux sans déclaration, note sous Crim. 9 sept. 2020 par Stéphane Detraz



## ENTRETIEN

2336 Laurent Fabius  
Le Conseil constitutionnel célèbre les dix ans de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC)

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr**